

13 juin 2025 -13:06

Appartient à [Conseil des ministres du 13 juin 2025](#)

Modifications relatives à la profession d'expert en automobiles - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME Eléonore Simonet, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi modifiant la reconnaissance et la protection de la profession d'expert en automobiles et le fonctionnement de l'Institut des experts en automobiles.

L'avant-projet de loi avait déjà été approuvé en Conseil des ministres du 19 janvier 2024. Conformément aux recommandations du Conseil d'Etat, ce projet a été scindé en deux projets distincts. Ceci s'explique par le fait que l'article 14, § 1er, alinéa 3, tel que remplacé, relève de la compétence bicamérale optionnelle, contrairement au reste du projet qui relève de la compétence monocamérale.

Les avant-projets s'articulent autour de divers aspects de la législation relative aux experts en automobiles :

- ils modifient la définition de l'activité et étendent le champ d'application de la loi
- ils assouplissent les conditions d'exercice de la profession par une personne morale
- ils permettent l'accès à la profession sur base de l'expérience professionnelle
- ils optimisent plusieurs règles relatives au fonctionnement de l'Institut
- ils prévoient des modifications de forme qui visent, d'une part, à pallier certaines erreurs linguistiques et, d'autre part, à mieux structurer les dispositions de la loi
- ils offrent la possibilité d'adapter le montant de la cotisation des membres selon le nombre de trimestres d'inscription effective sur l'année

Les avant-projets sont soumis à la signature du Roi en vue de leur dépôt à la Chambre des représentants.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 15 mai 2007 relative à la reconnaissance et à la protection de la profession d'expert en automobiles et créant un Institut des experts en automobiles

Avant-projet de loi modifiant la loi du 15 mai 2007 relative à la reconnaissance et à la protection de la profession d'expert en automobiles et créant un Institut des experts en automobiles en ce qui concerne le recours contre le résultat des élections

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Eléonore Simonet, ministre des Classes moyennes, des
Indépendants et des PME
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://simonet.belgium.be>
info@simonet.belgium.be

Pauline Biévez
Porte-parole (FR)
+32 477 38 45 01
pauline.bievez@simonet.belgium.be

Ortwin De Vliegheer
Porte-parole (NL)
+32 475 90 43 08
ortwin.devliegheer@simonet.belgium.be